

# Conditions Générales de ventes

## Edith Bourdoncle

Form CGV - V0-11/05/2021

### Formation en entreprise, en inter ou en intra – Better Supply

#### 1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les offres relatives à des prestations de formation. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV.

#### 2. TARIFS

Les tarifs indiqués dans notre proposition de prix sont des tarifs hors taxes par participant (inter-entreprise) ou par jour (intra-entreprise).

Les tarifs sont forfaitaires. Tout stage ou cycle commencé est dû dans son intégralité.

#### 3. FACTURATION

La facture est émise à la fin du stage ou, lorsqu'il s'agit d'un cycle de modules échelonnés dans le temps, à l'issue de chaque module.

Cette facture sera accompagnée de tous les documents légaux nécessaires (attestation de présence, attestation de fin de stage).

#### 4. RÉGLEMENT

Le règlement se compose d'un acompte de 50%, à payer au moment du retour de la convention signée par le client demandeur.

Le règlement du solde de la facture est à effectuer à l'ordre de Edith Bourdoncle, à réception de facture, sans escompte.

Tout retard de règlement par rapport aux conditions générales de vente et aux dates d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu de plein droit à l'application d'une pénalité s'élevant à trois fois le taux d'intérêt légal et l'application d'une indemnité forfaitaire de quarante euros pour frais de recouvrement.

Ces pénalités s'appliquent de plein droit, sans mise en demeure préalable, par la seule échéance du terme. En cas de paiement effectué par un Opérateur de compétences (OPCO), il appartient au client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO dont il dépend. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. Même en cas de paiement total ou partiel de la formation par un OPCO, les repas seront directement facturés au client. Il lui appartient de se faire rembourser ces frais par l'OPCO. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation peut éventuellement être facturée au client. En cas de non règlement par l'OPCO du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client.

## Conditions Générales de ventes Edith Bourdoncle

Form CGV - V0-11/05/2021

### 5. ANNULATION OU REPORT

Edith Bourdoncle veille avec le plus grand soin à la composition des groupes afin d'assurer la meilleure qualité pédagogique. Toute annulation ou report a des répercussions sur le déroulement de la session et peut être préjudiciable aux autres participants.

Toute annulation doit être communiquée par écrit au plus tard dans les 10 jours ouvrés précédant la date du début de la formation.

En cas d'annulation ou de report intervenant moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation, pour l'ensemble ou pour une partie des stagiaires, le coût de la formation reste dû à Edith Bourdoncle.

Concernant les formations inter-entreprise, le minimum de personnes requises est de trois participants. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour garantir le bon déroulement pédagogique de la formation, Edith Bourdoncle se réserve le droit de reporter une session en avisant, au plus tard 1 semaine avant la date prévue, les participants déjà inscrits.

Dans le cas d'un report, Edith Bourdoncle propose de nouvelles dates au client demandeur pour assurer la formation, dans les conditions validées par le client demandeur.

Toutefois, afin d'éviter au maximum de devoir ajourner une formation, Edith Bourdoncle pourrait être amenée à vous proposer le maintien de la formation à effectif réduit, si les conditions pédagogiques le permettent, avec une durée et/ou un tarif différent.

### 6. FORCE MAJEURE

Edith Bourdoncle ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'Edith Bourdoncle, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à Edith Bourdoncle, les désastres naturels, les incendies, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'Edith Bourdoncle .

### 7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L.335-2 et suivant du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait des logiciels ou support de stage.

### 8. DOCUMENTS LÉGAUX

Une convention de formation professionnelle, établie selon les textes en vigueur, vous est adressée par mail, elle doit nous être retournée signée et revêtue du cachet de votre entreprise.

## Conditions Générales de ventes Edith Bourdoncle

Form CGV - V0-11/05/2021

2 semaines environ avant le début du stage, nous envoyons au signataire du bulletin d'inscription la convocation à transmettre au participant.

L'attestation de présence vous est adressée à l'issue de la formation en accompagnement de la facture.

### 9. ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et Edith Bourdoncle à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Toulouse.

\*\*\*\*\*

Loi du 06 Janvier 1978 (Informatiques et Libertés) :

En application de la Loi n° 78-17 du 06 Janvier 1978, les informations sollicitées lors de l'inscription sont celles uniquement nécessaires à celle-ci et à l'exécution de la formation dispensée par Edith Bourdoncle. Vous pouvez accéder à ces informations et procéder si nécessaire à toute rectification.